



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE



UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/20
12 mars 1993

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Neuvième réunion
Montréal, 8-10 mars 1993

**RAPPORT DE LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

I. INTRODUCTION

1. La neuvième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal du 8 au 10 mars 1993. Elle était convoquée en application des décisions IV/18 et IV/20 adoptées à la quatrième réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Copenhague du 23 au 25 novembre 1992 (UNEP/OzL.Pro/4/15).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par la Présidente du Comité exécutif, Mme E. Claussen (États-Unis d'Amérique), qui a souhaité la bienvenue à M. Kamal Nath, Ministre de l'Environnement et des Forêts de l'Inde, qui participe à la réunion en sa qualité de Président du Bureau de la Réunion des Parties, et à Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du PNUE.

3. La Présidente a passé brièvement en revue les progrès accomplis depuis l'institution du Comité exécutif :

- ce comité avait approuvé plus de 150 activités dans 40 pays, dont 30 projets d'investissement et neuf projets de démonstration, visant l'élimination de 31 000 tonnes en valeur pondérée ODP de CFC et d'autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- quatre projets de démonstration, trois projets techniques et trois projets d'investissement sont entrés dans la phase de la mise en oeuvre avec la signature d'accords d'octroi de fonds;
- huit projets de formation ont été exécutés et trois projets d'assistance technique ont été achevés;
- neuf programmes de pays ont été approuvés et une dizaine d'autres sur les 32 programmes de pays actuellement en préparation seront examinés à la prochaine réunion.

4. La Présidente a ensuite rappelé les buts de la neuvième réunion : approuver des projets bien conçus qui permettraient de réduire la consommation d'ODS dans les pays visés au paragraphe 1 de l'Article 5; exécuter les tâches confiées au Comité exécutif par la décision IV/18 de la quatrième réunion des Parties, à savoir rédiger des rapports sur le

fonctionnement du Mécanisme financier depuis le 1^{er} janvier 1991 et sur son plan et son budget triennaux; examiner la situation des contributions; étudier avec soin les rapports périodiques des agences d'exécution pour déterminer si une agence se concentre sur le développement de nouveaux projets au détriment de l'exécution des projets existants; et s'assurer que les mesures prises par le Comité, ainsi que son rapport, sont clairs et décisifs.

5. Le Directeur exécutif du PNUE, Mme E. Dowdeswell, a souligné l'engagement permanent du PNUE à veiller à l'efficacité du Fonds. Elle a constaté les progrès continus accomplis par les agences d'exécution et s'est déclarée impressionnée par l'expérience qu'elle a pu constater dans les opérations en réseau. On ne saurait trop souligner l'importance de l'éducation qui, a-t-elle ajouté, est un facteur clé pour persuader l'industrie et les gouvernements d'assurer une élimination rapide des ODS; elle s'est demandée si un montant représentant moins de 2 % du budget était suffisant à cette fin. Elle a préconisé un complément d'examen de la question.

6. Le Président du Bureau de la Réunion des Parties, Son Excellence M. Kamal Nath, Ministre de l'Environnement et des Forêts de l'Inde, a déclaré que les Parties au Protocole de Montréal considéraient le Fonds multilatéral comme une base équitable pour le partage des obligations. Il partageait la préoccupation exprimée par le Directeur exécutif du PNUE concernant l'éducation, car les efforts consentis le seraient en vain si les gens des pays en développement n'étaient pas conscients des questions et ne participaient pas au processus.

B. Participation

7. Ont participé aux débats les représentants des pays suivants, en qualité de membres du Comité exécutif en application de la décision IV/20 adoptée par les Parties à leur quatrième réunion :

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Norvège et Pays-Bas;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Brésil, Égypte, Ghana, Jordanie, Malaisie, Maurice et Venezuela.

8. Conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa deuxième réunion, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

9. En application de la décision prise par le Comité exécutif à sa deuxième réunion, le Président du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal a également participé aux débats.

10. Des représentants du Comité scientifique du Commonwealth, des Amis de la Terre et de Greenpeace étaient aussi présents à la réunion.

C. Adoption de l'ordre du jour

11. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Rapport du Secrétariat du Fonds :
 - a) Activités du Secrétariat;
 - b) Contributions au Fonds et décaissements.
4. Questions financières :
 - Demandes de contributions bilatérales.
5. Agences d'exécution :
 - a) Rapports périodiques :
 - Rapport périodique global pour 1992;
 - Rapport périodique du PNUD - 1992;
 - Rapport périodique du PNUE - 1992;
 - Rapport périodique de la Banque mondiale - 1992.
 - b) Programmes de travail :
 - Programme de travail global pour 1993;
 - Programme de travail du PNUD - 1993;
 - Programme de travail du PNUE - 1993;

- Programme de travail de l'ONUDI - 1993;
 - Programme de travail de la Banque mondiale - 1993.
6. Programme de pays : Chine.
 7. Propositions de projets :
 - a) Chine;
 - b) Équateur;
 - c) Égypte;
 - d) Philippines.
 8. Questions liées au Groupe de travail à composition non limitée des Parties :
 - a) Projet de rapport sur le fonctionnement du Mécanisme financier depuis le 1^{er} janvier 1991;
 - b) Projet de plan et de budget triennaux du Fonds multilatéral (1994-1996).
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.
 11. Date et lieu de la dixième réunion du Comité exécutif.
 12. Clôture de la réunion.

D. Organisation des travaux

12. Le Comité est convenu qu'il avait lieu d'instituer des groupes de travail informels pour examiner le projet de rapport sur le fonctionnement du Mécanisme financier depuis le 1^{er} janvier 1991, ainsi que le projet de plan et de budget triennaux du Fonds multilatéral (1994-1996), en vue de leur présentation à la neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée prévue pour août 1993.

III. QUESTIONS DE FOND

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat du Fonds

a) Activités du Secrétariat

13. Le Chef du Secrétariat a rendu compte des activités du Secrétariat depuis la huitième réunion et il a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/2.

14. Le Comité exécutif s'est déclaré satisfait du travail accompli par le Secrétariat et de la qualité de la documentation présentée.

15. En réponse à des questions posées à cet effet, le Chef du Secrétariat a déclaré que le procès-verbal de la quatrième réunion de coordination des agences d'exécution, qui avait été convoquée pour assurer une coordination optimale des activités des agences, pouvait être communiqué aux membres du Comité.

16. En réponse à une question posée par un membre sur le faible niveau d'assistance accordé à la région africaine, il a été expliqué au Comité que des activités spéciales étaient en cours, notamment l'établissement d'une stratégie cadre pour les pays africains et qu'il était prévu que le PNUE, en collaboration avec d'autres agences d'exécution, présenterait un document de stratégie au Comité exécutif à sa dixième réunion.

17. Un membre a exprimé l'avis que le Secrétariat devrait faire davantage pour sensibiliser le monde aux problèmes relatifs à la couche d'ozone et un autre a invité instamment le Secrétariat à prendre des mesures d'urgence pour inciter les pays à adhérer au Protocole de Montréal. Un autre membre a cependant souligné que la fonction primordiale du Secrétariat était de gérer le Fonds et qu'on ne devrait pas le distraire de cette tâche.

18. Le Chef du Secrétariat a expliqué que, selon le mandat établi à son intention par le Comité exécutif, le Secrétariat ne pouvait pas assumer le rôle d'une agence d'exécution. Toutefois il participe aux ateliers et autres réunions organisées par les agences, lorsqu'il y est invité, dans le but d'y exposer les objectifs du Fonds et les procédures que les Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 doivent suivre pour en obtenir les ressources.

b) Contributions au Fonds et décaissements

19. Le Chef du Secrétariat a présenté le document montrant la situation des contributions et celle du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/3).

20. Parlant en qualité de Trésorier du Fonds, le représentant du PNUE a informé le Comité qu'à la suite de la publication du document, les contributions ci-après avaient été reçues : 14,3 millions de francs français (environ \$US 2,6 millions) de la France; \$US 50 713 du Luxembourg et \$US 908 609 du Royaume-Uni. On disposait donc au total d'un montant

de \$US 31 128 578. De plus, la France avait indiqué qu'un montant supplémentaire de \$US 3 343 907 serait disponible à la date du 30 juin 1993.

21. Le représentant du Canada a expliqué qu'il avait été prévu d'utiliser la somme de \$US 522 340, présentée comme solde en souffrance, pour des programmes bilatéraux. Cependant, la situation avait changé et le Canada déposerait ce montant sous peu dans le compte du Fonds.

22. Un certain nombre de membres ont exprimé leurs vives préoccupations au sujet du montant des contributions en souffrance et ils ont insisté sur la nécessité de trouver une solution. Un membre a suggéré que l'on demande aux pays en retard d'expliquer la raison de leur carence, ajoutant que, faute d'une réponse satisfaisante, le grand public devrait être informé de la situation. Certains membres ont suggéré de procéder à des démarches personnelles auprès des autorités compétentes de chaque pays en retard. L'un des membres était d'avis que, si un pays non visé au paragraphe 1 de l'Article 5 avait un solde en souffrance et demandait un financement du Fonds pour l'environnement mondial en vue d'exécuter un projet lié à l'ozone, il devrait être informé qu'aucun crédit ne serait mis à sa disposition tant que sa contribution au Fonds multilatéral n'aurait pas été intégralement réglée. En réponse, deux membres ont exprimé l'avis qu'une telle proposition n'entraîne pas dans le mandat du Comité exécutif et, sur le plan juridique, ne pourrait pas être mise en application. Un autre membre estimait que la décision était du ressort des Parties et qu'elles pourraient examiner la question si elles le souhaitaient.

23. Parlant en qualité de Trésorier du Fonds, le représentant du PNUE a fait observer que le non-paiement des contributions était pratique courante dans de nombreux fonds, mais qu'il n'existait aucun moyen de forcer les États à payer et qu'il n'y avait pas de mécanisme pour les pénaliser.

24. Le Comité a examiné le problème des pays à économie de transition et la question connexe des contributions en nature, dont il avait été saisi par la quatrième réunion des Parties. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que la situation actuelle ne permettait pas à son pays de remplir tous les engagements pris par l'ancienne Union soviétique, mais qu'il demeurait prêt à effectuer des contributions en nature et à réexaminer la manière dont la Fédération de Russie participait au Fonds multilatéral. Un autre membre a exprimé l'avis qu'il faudrait revoir la question des contributions en nature pour déterminer quelles contributions pouvaient être effectuées par les pays à économie de transition. L'un des membres a fait observer qu'un pays à économie de transition, à savoir la Pologne, avait réglé intégralement sa contribution. Il estimait que, même si l'on acceptait les contributions en nature, une partie de la contribution totale de chaque pays devrait être effectuée en devises fortes.

25. Le Chef du Secrétariat a déclaré que le Secrétariat était prêt à faciliter les contributions en nature mais il a souligné qu'il ne pouvait pas faire fonction de courtier en technologies.

26. Un membre a demandé qu'à l'avenir le tableau montrant la situation des contributions comporte également une colonne montrant le total des soldes en souffrance accumulés et non pas simplement le solde de l'année en cours. Une note pourrait être ajoutée à ce tableau

précisant que tel ou tel pays n'était pas en mesure de payer et que le montant total du Fonds devrait être ajusté en conséquence pour permettre d'utiliser des chiffres réalistes.

27. Le Comité exécutif a décidé d'instituer un sous-comité, placé sous la présidence de la Malaisie (Vice-Président du Comité exécutif), pour examiner la question des arriérés de contributions. Le groupe devrait étudier la question en détail, examiner toutes les possibilités et présenter des recommandations spécifiques au Comité exécutif.

28. Le Comité exécutif a examiné le rapport du sous-comité sur les contributions en souffrance. Les membres ont été invités à envoyer leurs observations au Secrétariat dans un délai de quatre semaines. Le Secrétariat rédigerait alors un document révisé pour diffusion aux membres et une réunion du sous-comité se tiendrait la veille de l'ouverture de la dixième réunion du Comité exécutif.

29. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que, compte tenu des nouvelles réalités territoriales et économiques qui sont issues de la dissolution de l'URSS et de la création de nouveaux États souverains devenus depuis membres des Nations Unies, les obligations auxquelles l'URSS s'était précédemment engagée en matière de contributions au Fonds multilatéral devaient être ajustées de manière appropriée pour la Russie.

30. La situation des contributions au 28 février 1993 est présentée à l'Annexe I.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions financières :

31. Le Comité exécutif a décidé de créer un sous-comité permanent sur les questions financières, composé de représentants du Canada, de la France, de la Malaisie et du Venezuela.

32. Le mandat du sous-comité sur les questions financières a été soumis au Comité exécutif, qui l'a adopté avec une disposition supplémentaire spécifiant que, pour toutes les questions financières de nature à causer des préoccupations au sous-comité, ce dernier aurait le pouvoir d'exiger la présence de toute agence d'exécution (Annexe II).

- Demandes de contributions bilatérales

33. Le Chef du Secrétariat a informé le Comité que, sauf en ce qui concerne la demande reçue du Japon le 8 mars 1993, aucune demande écrite n'avait été reçue en vue de la compensation de contributions bilatérales.

34. Le représentant des États-Unis a déclaré qu'il présenterait à la dixième réunion du Comité un rapport d'activité sur les contributions bilatérales, en même temps qu'un aperçu des travaux prévus au cours de l'année. Il a informé le Comité qu'une réunion conjointe avec l'Allemagne, consacrée à l'examen de l'expérience acquise dans le domaine des activités bilatérales, allait se tenir et que tous autres pays intéressés à participer pourraient entrer en rapport avec la délégation des États-Unis.

35. Le représentant du Canada a déclaré que son pays préparait des activités bilatérales dans les secteurs de la formation et du recyclage et que ces activités représenteraient environ 20 % de sa contribution.

36. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé quelle était la situation au sujet des activités bilatérales entre la Fédération et les États qui appartenaient antérieurement à l'Union soviétique et si ces activités pouvaient être compensées en regard de la contribution de la Fédération.

Point 5 de l'ordre du jour : Agences d'exécution :

a) Rapports périodiques :

- Rapport périodique global pour 1992

37. Le Chef du Secrétariat a présenté le document pertinent UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/4.

38. Le Comité exécutif a félicité le Secrétariat d'avoir rédigé un rapport aussi complet. Certains représentants ont toutefois demandé que le rapport comprenne des graphiques à l'avenir et diverses autres suggestions ont été faites relativement à la ventilation des projets.

39. Un représentant a souligné l'importance des ateliers régionaux et un autre membre s'est déclaré surpris que l'aide aux voyages figure au titre des contributions bilatérales.

40. En réponse, le Chef du Secrétariat a déclaré que les projets avaient été répartis par agence d'exécution car le rapport était une version globale des divers rapports périodiques. Toutefois, selon la décision du Comité, les renseignements pouvaient être présentés d'une autre manière. Les ODS à éliminer progressivement avaient été indiqués en tonnes métriques et non en fonction de leur potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone car certaines agences n'étaient pas en mesure de fournir des chiffres relatifs aux ODP. Enfin, à sa cinquième réunion, le Comité exécutif avait adopté des critères pour les contributions bilatérales (UNEP/OzL.Pro/ExCom/5/16, Annexe IV) et le Secrétariat avait vérifié que ces critères avaient été respectés avant l'examen des activités bilatérales.

- Rapport périodique du PNUD - 1992

41. Le représentant du PNUD a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/5 et Add. 1 et 2 qui décrivent en détail les activités et les dépenses du PNUD au titre de différents projets. Il a expliqué que les fonds destinés aux projets approuvés à la huitième réunion du Comité exécutif, tenue en octobre 1992, n'avaient été reçus qu'au mois de décembre suivant, mais que, néanmoins, les travaux avaient déjà commencé dans le cadre de plusieurs activités et seraient inclus dans les dépenses de 1993. Au cours des années 1991 et 1992, 75 projets avaient été approuvés par le Comité exécutif pour exécution par le PNUD. Sur ce nombre, 12 avaient

été complètement exécutés, 39 étaient en cours d'exécution, 18 devaient commencer en mars 1993 ou au second trimestre de 1993. Trois de ces projets en étaient au stade de la planification et trois autres avaient été différés en attendant les décisions que prendrait le Comité exécutif à la présente réunion. Sur les \$US 7 millions reçus par le PNUD avant octobre 1992, les chiffres indicatifs des décaissements de cette agence se montaient à \$US 2,9 millions, ce qui donnait un taux d'exécution de 41 %. Dans plusieurs cas, des problèmes de démarrage au sein du PNUD et des Administrations avaient causé des retards dans la mise en oeuvre, mais les progrès seraient sans doute plus rapides à l'avenir, grâce à un certain nombre de mesures prises par le PNUD pour accélérer l'exécution. Ces mesures comprenaient notamment l'établissement de procédures visant à accélérer les décaissements de fonds pour l'exécution des projets, l'augmentation numérique du personnel s'occupant exclusivement du Protocole de Montréal et un recours plus fréquent aux experts sectoriels et au personnel des bureaux régionaux.

42. Plusieurs membres se sont déclarés vivement préoccupés des retards enregistrés dans la mise en oeuvre d'un certain nombre des projets du PNUD. Ils ont également déploré le fait que le PNUD n'ait présenté que très peu de précisions dans son premier rapport périodique pour soumettre ensuite deux documents supplémentaires en cours de réunion, alors que le temps manquait pour les examiner en détail, et que le Comité exécutif avait déjà décidé qu'il n'accepterait pas de propositions tardives. D'autres membres se sont demandés s'il serait sage de confier au PNUD des responsabilités et des fonds supplémentaires tant que celui-ci n'aurait pas avancé dans l'exécution des projets en instance.

43. De l'avis de certains membres, l'évaluation de l'avancement des travaux des agences d'exécution serait facilitée si les rapports périodiques étaient soumis selon une présentation normalisée, indiquant par exemple les problèmes rencontrés et les mesures prises pour réagir à l'avenir à de telles situations.

44. Lors de l'examen des raisons des retards du PNUD, une délégation a expliqué que, dans la plupart des cas, le PNUD dépendait d'un soutien local pour ses activités et n'était donc pas toujours responsable des retards qu'il subissait.

45. Le représentant du PNUD a expliqué que les documents soumis en retard répondaient à une demande du Secrétariat portant sur des renseignements supplémentaires à présenter à la neuvième réunion et ne contenaient pas de nouvelles propositions concernant de nouveaux projets. Pour ce qui est des retards constatés dans le rapport périodique du PNUD, il a précisé que certains des retards de mise en oeuvre étaient dus à des problèmes rencontrés au sein du PNUD, en rapport avec la nécessité de faire démarrer concurremment des activités aux niveaux national, sectoriel et régional, et que certains autres tenaient à des difficultés rencontrées dans les pays; aux réunions ultérieures, le PNUD fournirait des explications plus précises des causes exactes des retards de chacun des projets. À la prochaine réunion, le PNUD aurait terminé les comptes de 1992 et serait en mesure de présenter un bilan définitif pour 1992.

46. Le Comité exécutif a décidé que tous les rapports périodiques devront être soumis en temps voulu et contenir des renseignements précis sur les raisons de tous retards. À cet égard,

il a demandé au Secrétariat de collaborer avec les agences d'exécution pour mettre au point une présentation normalisée pour la communication des rapports et l'explication des retards.

- Rapport périodique du PNUE - 1992

47. La représentante du CAP/IE du PNUE a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/6 en donnant des détails supplémentaires sur certaines des activités, concernant l'échange de renseignements, la formation et les travaux relatifs aux programmes de pays dans les pays à faible taux de consommation d'ODS.

48. Plusieurs membres ont félicité le PNUE d'avoir mis en oeuvre un grand nombre d'activités très importantes au cours de l'année précédente.

49. Un membre a demandé la raison de l'augmentation du coût des programmes de pays et des travaux préparatoires.

50. La représentante du CAP/IE du PNUE a expliqué que le montant de \$US 30 000 n'était guère excessif puisque sur cette somme, 10 000 dollars étaient remis aux pays pour les travaux préparatoires. Tout a été mis en oeuvre pour réduire le plus possible les coûts des déplacements en organisant en même temps des visites à plusieurs pays d'une même région, mais de tels arrangements n'étaient pas toujours possibles car les personnes à rencontrer n'étaient parfois pas disponibles.

- Rapport périodique de la Banque mondiale - 1992

51. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/7. Il a ajouté que l'année précédente, la Banque et ses clients avaient consenti un énorme investissement dans la formation organisationnelle. Cet investissement devrait bientôt porter fruit, sous forme d'importants progrès au cours de la prochaine année civile. Plus précisément, la Banque espérait pouvoir, dans un proche avenir, réduire de 11 mois (durée actuelle) à cinq ou six mois le temps consacré à la négociation des accords d'octroi de subventions aux fins de décaissement, une fois reçue l'approbation du Comité exécutif.

52. Plusieurs membres ont exprimé leur satisfaction d'apprendre qu'une expérience aussi précieuse avait été acquise et ils espéraient que la mise en oeuvre serait plus rapide à l'avenir.

53. Un membre a déclaré que les futurs rapports périodiques devraient indiquer, en plus des coûts, la quantité d'ODS éliminés par les différents projets. Il faudrait également obtenir davantage de données pour essayer de déterminer pourquoi les coûts des projets présentaient des différences aussi marquées d'un pays à l'autre.

54. De l'avis d'un membre, l'état financier présenté par la Banque mondiale pourrait servir de modèle aux autres agences.

55. Un autre membre a estimé que certaines des critiques dirigées contre le PNUD pourraient s'appliquer également à la Banque mondiale. Il estimait donc que la Banque devrait fournir plus de détails sur les raisons exactes des retards.

56. En réponse, le représentant de la Banque mondiale a expliqué que la Banque publiait déjà un document sur les coûts unitaires de réduction, qui fournissait des exemples de calcul dans les différents secteurs utilisant des ODS. Ce document ferait l'objet d'une mise à jour annuelle et pourrait servir de référence pour le calcul des coûts des projets futurs. Comme il était suggéré, la Banque donnerait les raisons spécifiques des retards dans ses rapports ultérieurs.

57. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de mener des entretiens avec les agences d'exécution avant la prochaine réunion, pour convenir d'une présentation commune des rapports périodiques futurs ou d'une liste commune d'éléments sur lesquels des renseignements devraient être fournis. D'autre part, il serait utile également que le Trésorier ait des entretiens avec les agences au sujet des dates les plus appropriées pour les virements de fonds, après l'approbation des projets par le Comité exécutif.

b) Programmes de travail

- Programme de travail global pour 1993

58. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/8.

59. Des membres ont signalé que certaines agences prélevaient 13 % pour les coûts administratifs alors que la Banque mondiale incluait ces frais dans le coût total du programme. Le Comité exécutif devrait être informé clairement de la ventilation entre les coûts administratifs et les coûts d'exécution.

60. Le représentant de la Banque mondiale a expliqué qu'elle ne travaillait pas sur la base de frais généraux fixes comme les agences des Nations Unies. Pour sa part, elle présentait au Secrétariat une facture très détaillée de ses coûts réels.

61. Le Comité exécutif a été informé que, dans le cas du Brésil, il n'avait pas été possible en raison de problèmes internes, de soumettre des propositions de projets à temps pour que la présente réunion puisse les examiner. Cependant, les documents pertinents avaient maintenant été envoyés à la Banque mondiale, au PNUD et au Secrétariat et le comité espérait que les projets du Brésil pourraient être inclus dans un document révisé à soumettre à la dixième réunion.

- Programme de travail du PNUD - 1993

62. Le représentant du PNUD a présenté le programme de travail de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/9).

63. Le Chef du Secrétariat a présenté les observations du Secrétariat concernant le programme du PNUD.

64. Un membre a dit que le projet Taki-Vita, qui était partiellement sous contrôle étranger, était d'une grande importance et qu'il faudrait trouver les moyens de le financer en totalité. Il estimait hors de doute que l'on recevrait à l'avenir des demandes analogues de financement pour des projets appartenant en partie à des intérêts passifs étrangers provenant de pays développés et il faudrait trouver un système pour que des projets aussi importants puissent être approuvés par le Comité exécutif.

65. Plusieurs membres se sont déclarés surpris de voir que la question du projet Taki-Vita était de nouveau soulevée alors que le Comité exécutif avait déjà établi des lignes directrices claires aux termes desquelles seule la part locale des surcoûts serait financée dans de tels cas, et qu'il avait déjà pris une décision ferme à propos de ce projet à sa huitième réunion.

66. Le PNUD a informé le comité que, si le cas Taki-Vita était soulevé une fois encore, c'était parce que le Comité exécutif n'avait pas encore pris de décision définitive à ce sujet.

67. Un membre s'est étonné qu'après avoir effectué trois visites en Égypte, et soumis des propositions sur Misr Foam à la huitième réunion, le PNUD présentait maintenant une nouvelle proposition concernant Misr Foam.

68. À propos de la demande de financement du PNUD pour un projet de collecte de renseignements sur le bromure de méthyle en Chine, quelques membres ont exprimé l'avis qu'un tel financement serait contraire aux termes du Protocole, comme en avait décidé la quatrième réunion des Parties. D'autres membres partageaient ce point de vue, en notant que la priorité devrait maintenant être accordée aux CFC et que la proposition concernant le bromure de méthyle ne devrait pas être approuvée pour le moment. D'autres membres ont estimé que le Comité exécutif devrait faire preuve de jugement et assurer le financement de la collecte de renseignements sur le bromure de méthyle. Étant donné l'importance du bromure de méthyle du point de vue de l'environnement, certains membres ont déclaré que leurs pays allaient explorer de manière informelle les possibilités éventuelles d'appuyer une certaine collecte de données sur le bromure de méthyle et qu'ils rendraient compte des résultats à la dixième réunion du Comité exécutif.

69. Le Comité exécutif a recommandé que, pour qu'il soit possible de parvenir à une décision claire à la cinquième réunion des Parties au sujet du financement de projets relatifs au bromure de méthyle, des recommandations devraient être examinées par la neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties.

70. Au sujet des coûts administratifs des agences, un membre a déclaré que toutes les agences d'exécution devaient accepter comme un maximum et non comme un minimum le taux de 13 % qui était la norme des Nations Unies. Un autre membre ne parvenait pas à comprendre pourquoi on demandait au Comité exécutif de prévoir des frais généraux de 13 % lorsqu'un projet était transféré de la Banque mondiale au PNUD.

71. Le représentant du PNUD a expliqué que le projet en question avait été transféré sans les coûts de soutien du programme. Pour ce qui est du projet Misr Foam, la soumission de la nouvelle proposition concernait un procédé différent dans une autre unité de production. Elle était fondée sur de nouveaux renseignements importants que Misr Foam n'avait obtenus qu'après avoir soumis le premier projet pour l'unité de production d'origine.

72. Lors de l'approbation du programme de travail du PNUD, le comité exécutif a précisé clairement que l'approbation du financement du programme de travail du PNUD pour les années à venir serait accordée à condition que d'importants progrès aient été réalisés dans la mise en oeuvre des projets figurant dans sa liste actuelle.

73. Le Comité exécutif a approuvé le programme de travail du PNUD pour 1993, se montant au total à \$US 3 137 142, y compris des coûts supplémentaires pour la préparation du programme de pays des Philippines (\$US 39 820), moins le projet d'étude des données sur le bromure de méthyle en Chine, qui n'a pas été approuvé (\$US 72 000). Le Comité a également approuvé la somme de \$US 518 076, représentant les coûts de soutien administratif pour la partie du programme de travail de 1992 non encore prise en compte.

- Programme de travail du PNUE - 1993

74. La représentante du CAP/IE du PNUE a présenté le programme de travail pour 1993 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/10). Le coût du programme de 1993 avait été réduit à \$US 2 204 000, mais elle a averti son auditoire que la réduction des dépenses se répercuterait nécessairement sur les résultats.

75. L'objectif du programme était d'éveiller les consciences et de faciliter les travaux en vue d'éliminer progressivement les CFC. Des efforts soutenus devaient, selon elle, être faits dans les secteurs suivants : i) échange d'information : collecte et actualisation des renseignements et redoublement des efforts pour les diffuser, bien que cela représente un processus onéreux; ii) institution du centre d'échange pour la gestion des stocks de halons, en coopération avec le Comité des choix techniques pour les halons, comme l'a recommandé la quatrième réunion des Parties (décision IV/26); iii) préparation d'un dossier d'information normalisé à l'usage des pays; iv) formation et opérations en réseau; et v) parachèvement des programmes de pays de l'Algérie, du Botswana, de Maurice, du Pakistan et du Zimbabwe.

76. Elle a déclaré qu'un montant supplémentaire de \$US 75 000 était nécessaire pour l'achèvement des programmes de pays pour la Barbade et le Pakistan, de sorte que le coût total s'élèverait à \$US 2 288 900 pour le programme de travail.

77. Dans ses observations, le Secrétariat a mis les participants en garde contre un lancement immédiat des opérations en réseau car les centres de coordination n'avaient pas encore été établis.

78. Plusieurs membres ont souligné l'importance du programme du PNUE et ils ont recommandé de l'approuver.

79. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que son pays avait hâte de participer aux fonctions et à la formation du centre d'échange et il espérait que les agences d'exécution le tiendraient mieux informé des activités qui se déroulent dans ces secteurs. Il a également évoqué la nouvelle génération d'entrepreneurs de Russie qui n'étaient pas très au courant en ce qui concerne les engagements et les règlements internationaux et pour lesquels la formation était par conséquent très importante.

80. L'observateur de Greenpeace a déclaré qu'un surcroît de financement consenti au stade actuel pour le centre d'échange entraînerait des économies à long terme. Greenpeace International entendait fournir un appui substantiel à la fonction du centre d'échange, mais il a prié instamment le Comité d'affecter des crédits supplémentaires dans le cadre de son prochain budget de manière à permettre au centre d'échange d'atteindre non seulement les sphères gouvernementales mais également les petites et moyennes entreprises.

81. Un membre a souligné que le résultat final de la formation dans le domaine des aérosols devrait consister à identifier et à formuler des projets d'investissement spécifiques. À propos des opérations du réseau, il a demandé si le PNUE pouvait établir des mesures pour évaluer le succès de ces opérations afin de pouvoir mesurer le succès de cet effort initial avant d'aller de l'avant. Le montant proposé pour la gestion des stocks de halons semblait élevé et il a demandé au PNUE de collaborer avec le Comité des choix techniques pour les halons afin d'évaluer les montants effectivement nécessaires pour atteindre les buts fixés.

82. Plusieurs membres ont appelé l'attention du Comité exécutif sur l'élimination accélérée des halons et, compte tenu de la complexité technique que cela présentait, ils estimaient que la tenue de l'atelier proposé sur les halons serait nécessaire.

83. Un membre a proposé que les critères d'évaluation soient inclus dans toute proposition relative aux opérations en réseau. Il a déclaré que la gestion des stocks de halons concernerait à la fois les pays développés et les pays en développement et que, dans ces conditions, il n'était pas sûr qu'elle devrait être entièrement financée par le Fonds. Enfin, il a mis en doute le bien-fondé d'inclure un montant de \$US 30 000 pour les coûts administratifs et de \$US 100 000 pour les voyages car ces montants devraient être inclus dans les coûts de soutien de 13 %.

84. Après avoir répondu aux questions soulevées ci-dessus, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail du PNUE se montant au total à \$US 2 288 900, y compris les coûts de soutien. Il a demandé au CAP/IE du PNUE de veiller à ce que l'information soit diffusée intégralement et que les critères d'évaluation soient inclus dans les opérations en réseau.

- Programme de travail de l'ONUDI - 1993

85. La représentante de l'ONUDI a présenté le programme de travail pour 1993 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/11). Elle a expliqué que les principes d'orientation ayant présidé à la préparation du programme de travail avaient consisté à utiliser au maximum l'expérience que l'ONUDI avait déjà acquise dans la formulation et la mise en oeuvre de projets industriels, ainsi que dans les petites industries des pays en développement. Elle a ajouté que l'ONUDI avait pour mandat d'aider les pays en développement à réaliser un développement industriel durable. L'ONUDI avait établi des liens étroits avec des entreprises industrielles, des institutions et des associations des pays en développement et ces liens seraient utilisés à plein pour aborder les problèmes et réaliser les activités visant à éliminer les ODS.

86. L'ONUDI n'était devenue la quatrième agence d'exécution qu'à l'occasion de la huitième réunion du Comité exécutif et elle n'avait donc eu que peu de temps pour préparer son programme de travail. C'est pourquoi cette organisation présenterait un additif à son programme à la dixième réunion du Comité.

87. En vertu de l'accord conclu entre le Comité exécutif et l'ONUDI, cette dernière avait coopéré avec les autres agences d'exécution. Elle avait déjà identifié les possibilités et les modalités d'une coopération avec la Banque mondiale et elle espérait parvenir sous peu à des arrangements de coopération analogues avec le PNUD et le PNUE.

88. À propos de projets spécifiques, elle a déclaré que le projet du Brésil serait coordonné avec la Banque mondiale. Enfin, elle a ajouté que certains projets relatifs à la Chine seraient coordonnés avec le PNUD et la Banque mondiale.

89. Le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de l'ONUDI pour 1993, se montant au total à \$US 491 500. Ces fonds seront consacrés essentiellement à la mise sur pied de projets dans plusieurs pays. Le Comité a également approuvé le transfert de \$US 50 000 plus les coûts de soutien, à prendre sur la somme de \$US 113 000 affectée au PNUD à la huitième réunion du Comité exécutif, pour la réalisation de travaux sur un projet connexe.

- Programme de travail de la Banque mondiale - 1993

90. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le programme de travail pour 1993 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/12). Il a déclaré que 1993 serait une année de regroupement des activités. Les détails concernant les activités en Inde avaient été élaborés trop tard pour figurer dans le programme de travail, mais la Banque mondiale avait proposé de tenir un séminaire le 31 mars 1993 et avait informé le Comité exécutif que les projets allaient suivre. Il a ajouté qu'il y avait un nouveau programme substantiel de pays que la Banque entreprenait cette année en Argentine. Par ailleurs, la Banque avait informé le Comité exécutif qu'elle allait terminer ses entretiens avec l'ONUDI et le Nigéria à propos du programme de pays du Nigéria. Étant donné que l'ONUDI était devenue agence d'exécution et qu'elle avait une grande expérience de l'industrie au Nigéria, la Banque envisageait sérieusement la possibilité de

transférer à l'ONUDI une grande partie de ses activités au Nigéria. Enfin, des projets mondiaux concernant le moyen de réduire les ODS dans les solvants et la réfrigération, ainsi que le contrôle des halons étaient en cours.

91. Il a informé le Comité que les frais généraux de la Banque relatifs au Protocole de Montréal se montaient actuellement à 6 % et qu'ils étaient en diminution, de sorte que leur montant devrait être de l'ordre de 5 % ou moins en 1993. Il s'agissait d'une tendance satisfaisante et, maintenant que la plupart des programmes de pays avaient été préparés, il devenait possible d'aller de l'avant rapidement avec moins de frais généraux.

92. Au sujet de la collaboration avec les autres agences d'exécution, il a déclaré que la vaste expérience de l'ONUDI dans les projets industriels à petite échelle compléterait l'expérience de la Banque dans les projets à grande échelle.

93. Le Comité exécutif a noté avec satisfaction l'amélioration significative de la présentation des programmes de travail en général et du programme de la Banque mondiale en particulier.

94. Un membre a constaté que les renseignements contenus dans le rapport de la Banque mondiale n'étaient pas faciles à analyser et il a cité en exemple le Tableau 2 de la page 8 du programme de travail de la Banque pour 1993. Il a également déclaré qu'il serait utile d'inclure des renseignements sur les indicateurs de performance dans ces tableaux récapitulatifs.

95. Le représentant de la Fédération de Russie a exprimé l'espoir que la Banque mondiale envisagerait d'utiliser la technologie russe pour des projets concernant des pays visés au paragraphe 1 de l'Article 5. Ce genre de coopération pourrait faire partie de sa contribution en nature.

96. Un membre a souligné que la meilleure façon d'aborder un projet quelconque était d'utiliser l'expertise et les compétences locales. De plus grands efforts devraient être déployés pour recruter des experts locaux. Il s'est également déclaré très vivement préoccupé par les projets mondiaux qui, selon lui, devraient toujours tenir compte des particularités de chaque pays et il a insisté sur le fait que les pays présélectionnés comme participants devraient toujours être consultés au cours de la phase préparatoire de ce type de projet.

97. Un autre membre a déclaré que le Tableau 2 de l'Annexe I constituait un aperçu intéressant de la rentabilité des projets et il a souligné que l'objectif primordial devrait être de veiller à ce que les fonds soient utilisés aussi efficacement que possible. Il estimait que l'Annexe II (Programme de travail de l'AC93 au niveau des pays pour les activités devant être exécutées par la Banque dans le cadre du Protocole de Montréal) donnait une image claire de la situation dans différents pays mais qu'il serait utile qu'elle puisse également inclure les activités des autres agences d'exécution.

98. L'observateur de Greenpeace s'est vivement opposé au point de vue selon lequel les HCFC représentaient la seule possibilité de substitution pour les CFC. Il y avait selon lui des solutions de rechange meilleures, plus bénignes et d'un meilleur rapport coûts/avantages et les

HCFC ne devraient être considérés que comme des substances de transition. Toute dépendance excessive des HCFC risque de coûter très cher à long terme.

99. Le Comité exécutif a pris note que la Banque mondiale avait accepté de supprimer les mots «...si le Gouvernement de la Malaisie le demande», au paragraphe 3, page 36.

100. En réponse aux questions posées sur les propositions de la Banque pour les Philippines, le représentant de la Banque mondiale a déclaré que la Banque acceptait la proposition du Secrétariat prévoyant qu'une somme de \$US 200 000 pour la diffusion de l'information aux Philippines soit approuvée à titre de projet distinct, en plus du projet de \$US 209 000 pour le renforcement des institutions. Quant au montant résiduel reporté du programme de travail de 1992, il en a expliqué l'origine comme suit : le projet de démonstration pour l'Égypte avait été annulé; la somme nécessaire pour les projets de pré-investissement en Équateur avait été nettement inférieure aux prévisions initiales; le projet de démonstration en Thaïlande s'était révélé beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait prévu initialement et nécessitait un complément d'examen; enfin, comme il n'avait pas été possible d'entreprendre tous les travaux envisagés et comme tous les crédits n'avaient pas été utilisés, les coûts de gestion et d'administration du programme de travail avaient diminué. Il a également informé le Comité qu'une somme de \$US 750 000 avait été gagnée en intérêts sur les montants non utilisés.

101. Au sujet des indicateurs de performance, le représentant de la Banque a indiqué que le Tableau 2 de l'Annexe I présentait la quantité d'ODS éliminés, ce qui constituait un indicateur de performance valide. Il suggérait néanmoins que le Comité exécutif examine de quelle façon les performances devraient être évaluées à la dixième réunion.

102. En réponse au représentant de la Fédération de Russie, il convenait que l'utilisation de la technologie et de l'expertise russes présentait de réelles possibilités et il a ajouté que la Banque formulerait des suggestions à cet égard.

103. À propos du rapport coûts/avantages, il a déclaré que le coût par kilogramme indiqué au Tableau 2 de l'Annexe I traduisait le fait que les prix variaient d'un pays à l'autre. Tout projet devait nécessairement s'insérer dans le cadre macro-économique existant et il n'y avait pas de prix normalisé pour le kilogramme d'ODS. Toutefois, le Tableau 2 de l'Annexe I pouvait être modifié ou complété de manière à tenir compte des prix dans différents secteurs et dans différents pays.

104. En réponse à l'observateur de Greenpeace, il a déclaré que des méthodes de rechange étaient en cours de mise au point dans le domaine de la réfrigération et qu'elles seraient prises en compte dès qu'elles seraient prêtes.

105. Au sujet de l'intervention sur le recours à l'expertise locale dans la mise au point des projets par la Banque, il a souligné que c'était la stratégie de la Banque d'utiliser l'expertise locale et qu'elle l'avait déjà fait dans une large mesure.

106. Pour conclure un débat visant à déterminer si c'était la Banque mondiale ou le PNUE qui était l'organisation la plus appropriée pour exercer les activités en vue de la diffusion d'informations aux Philippines, le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale d'examiner la question avec le PNUE.

107. Par la suite, le représentant de la Banque mondiale a rendu compte au Comité exécutif qu'une entente était intervenue avec le PNUE et que la Banque allait encourager le Gouvernement des Philippines à envisager favorablement que ce soit le PNUE qui se charge de la diffusion de l'information dans le cadre du projet de la Banque et il a signalé que cela pourrait conduire à un modèle de collaboration avec le PNUE.

108. Le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de la Banque mondiale pour 1993, se montant à un total de \$US 5 364 840, y compris la préparation des programmes de pays (\$US 166 500), la préparation des projets (\$US 2 656 340), les coûts administratifs, juridiques et financiers (\$US 1 179 000) et les projets ci-dessous coûtant moins de \$US 500 000 :

Équateur - Renforcement des institutions	\$US 204 000
Indonésie - Avancement de la préparation du projet	\$US 250 000
Philippines - Avancement technique	\$US 100 000
Philippines - Renforcement des institutions	\$US 209 000
Philippines - Diffusion de l'information	\$US 200 000
Inde - Avancement de la préparation du projet	\$US 400 000

La somme de \$US 3 580 000 représentant le montant résiduel du programme de travail de 1992 serait déduite du total de \$US 5 364 840, laissant ainsi un montant de \$US 1 784 840 à transférer.

Point 6 de l'ordre du jour : Programme de pays : Chine

109. Le représentant de la Chine a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/13 et a remercié le PNUD et le Secrétariat du Fonds de leur assistance dans la préparation du programme.

110. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/13/Add.1/Rev.1, contenant les observations et les recommandations du Secrétariat, ainsi que la page de couverture du programme de pays.

111. Plusieurs membres ont félicité la Chine et le PNUD de la qualité du programme de pays qu'ils avaient préparé.

112. Un membre a pris note de l'intention de la Chine de remplacer les substances à haute valeur d'ODP par des substances à faible valeur d'ODP et ultérieurement par des substances à pondération zéro. Il se demandait si cela concordait vraiment avec les plans du Comité exécutif

et il pensait que les amendements de Copenhague devraient s'appliquer à un moment donné. Il n'était pas certain non plus du montant exact de ce que la Chine considérait comme surcoûts qui seraient défrayés par le Fonds, ni de l'admissibilité de certains des coûts dans le cadre du programme.

113. Le représentant de la Chine a répondu que sa délégation prenait note des points soulevés et qu'elle fournirait ultérieurement un complément d'information.

114. Un membre a souligné que le programme de pays de la Chine devrait être constamment révisé et actualisé. Il espérait que les coûts élevés correspondants pourraient être réduits quelque peu avec le temps.

115. Le Comité exécutif a approuvé le programme de pays. Cette approbation ne signifie cependant pas une approbation préalable des niveaux de financement indiqués dans le programme de pays.

Point 7 de l'ordre du jour : Propositions de projets

a) Chine

116. Le Chef du Secrétariat a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/14 et Add.1.

117. En réponse aux questions, le représentant de la Chine a déclaré qu'une prompte mise en oeuvre du projet de réduction de 50 % des mousses pourrait accélérer la réduction globale des ODS en Chine. Étant donné le faible coût unitaire du projet, il espérait qu'il serait approuvé par le Comité exécutif et que sa mise en oeuvre pourrait commencer dès que possible.

118. Un membre était consterné de voir une augmentation de près de \$US 6 millions dans le coût proposé pour le projet relatif aux mousses. Il pensait que la Banque mondiale devrait inclure ce projet à titre provisoire dans son accord d'octroi de fonds, de façon que le projet puisse démarrer lorsqu'un montant précis de financement aurait été approuvé par le Comité exécutif à une date ultérieure.

119. D'autres membres étaient d'accord pour dire qu'une meilleure documentation devrait être fournie avant que le projet relatif aux mousses ne soit approuvé définitivement.

120. Le représentant de la Banque mondiale a fait observer que la Banque avait fourni au Secrétariat le meilleur résumé qu'il était possible de préparer mais qu'elle pourrait fournir d'autres renseignements s'il le fallait.

121. Le Chef du Secrétariat a estimé que des renseignements adéquats devraient être fournis pour répondre aux inquiétudes exprimées par le Secrétariat et par l'OORG.

122. Le Comité exécutif est convenu de donner à la Banque mondiale l'autorisation de conclure de nouveaux arrangements concernant ce projet (mousses dont la teneur de CFC est réduite de 50 %) au niveau de financement requis, étant clairement entendu que cette approbation ne préjugerait d'aucune façon l'approbation finale du taux de financement définitif lorsque la Banque soumettrait de nouveau le projet au Comité exécutif, accompagné des renseignements demandés.

123. Avant d'approuver les changements proposés pour les montants affectés à des projets approuvés précédemment, la question s'est posée de savoir de quelle manière ils seraient traités. Il a été suggéré que les changements d'une valeur inférieure à \$US 500 000 soient traités comme les amendements du programme de travail, à moins que ces changements représentent une augmentation de plus de 50 % du coût initial du projet, auquel cas des renseignements plus détaillés devraient être fournis.

124. Le Comité exécutif a également approuvé les coûts révisés des cinq projets comme suit :

- i) Conversion au LPG des propulseurs à base de CFC à Tianjin de \$US 2 500 000 à \$US 2 770 000
- ii) Conversion au LPG des propulseurs à base de CFC à Shanghai de \$US 1 900 000 à \$US 2 309 000
- iii) Conversion au butane de l'usine de mousse de Zheijiang de \$US 1 042 000 à \$US 973 000
- iv) Conversion de la fabrication d'extincteurs au halon à Zheijiang de \$US 797 000 à \$US 710 000
- v) Projet de production de poudre ABC à Beijing de \$US 403 000 à \$US 900 000.

Une somme de \$US 185 000 a aussi été octroyée pour défrayer les honoraires de l'agent financier et un montant supplémentaire de \$US 70 000 a été approuvé pour assurer la supervision technique des approvisionnements en technologie et de la conception détaillée des sous-projets dans le cadre des projets relatifs aux halons et aux mousses à Zheijiang.

En tout, il faudrait virer à la Banque mondiale un montant total de \$US 1 275 000.

b) Équateur

125. Le Chef du Secrétariat a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/15 et Add.1.

126. Le Comité exécutif a adopté les deux projets ci-après :

- i) Conversion des usines d'aérosols aux propulseurs à l'hydrocarbure : \$US 697 000
- ii) Emploi de mousses isolantes à taux réduit de CFC pour la fabrication de réfrigérateurs : \$US 665 000.

c) Égypte

127. Le Chef du Secrétariat a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/16 et Add.1 relatif aux projets proposés pour l'Égypte.

128. Le représentant de l'Égypte a remercié le PNUD et le Secrétariat de l'excellent travail qu'ils ont fourni sur le projet Al Sharif. De plus, il a reconnu que les éléments de taxe devraient être supprimés et il a dit espérer que cela serait fait d'une manière systématique pour tous les projets.

129. Le Comité exécutif a approuvé le projet ci-après :

- Élimination du CFC-12 dans la fabrication de mousse de polystyrène extrudé aux usines Al Sharif : \$US 498 000.

130. Le représentant du PNUD a demandé si le projet Al Sharif devrait dès maintenant être incorporé dans le programme de travail du PNUD avec les coûts de soutien appropriés (13 pour cent), puisque le coût du projet avait été réduit à moins de 500 000 dollars.

131. La Présidente a répondu que tel était le cas.

d) Philippines

132. Le Chef du Secrétariat a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/17 et Add.1.

133. Un membre s'est dit préoccupé par les conséquences environnementales du projet relatif aux solvants et il a ajouté qu'il pensait que la Banque mondiale avait examiné ces questions avec ses clients. Une certaine normalisation serait peut-être possible, notamment en ce qui concerne les solvants, pour avoir une certaine garantie que les mesures de protection de la couche d'ozone ne créent pas d'autres problèmes environnementaux.

134. L'observatrice des Amis de la Terre a déclaré que son organisation fournirait des renseignements sur les projets en Équateur et aux Philippines aux groupes affiliés de ces pays et elle a encouragé la Banque mondiale à obtenir la participation de tels groupes et d'autres groupes locaux à ces projets pour s'assurer qu'ils sont écologiquement rationnels.

135. L'observateur de Greenpeace a déclaré que son organisation ne pouvait pas accepter la démarche adoptée dans le cadre des quatre projets sur les réfrigérateurs. Le processus de conversion proposé était très coûteux et manquait d'efficacité.

136. Il a été convenu que, lors de l'approbation des projets des Philippines, il faudrait accorder plus d'attention aux questions soulevées au paragraphe 9) du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/17/Add.1 (observations du Secrétariat), à savoir :

- i) les coûts des équipements de laboratoire et d'expérimentation demandés dans les quatre projets concernant la mousse de polyuréthane rigide pourraient ne pas être des surcoûts, puisque de tels équipements sont utilisés (ou devraient l'être) par les constructeurs pour les mousses gonflées à 100 % au CFC-11;
- ii) seul l'équipement de remplacement correspondant à la capacité actuelle remplit les conditions requises pour le financement. Aucun équipement ne devrait être acquis avec les ressources du Fonds multilatéral dans le but d'augmenter la capacité existante;
- iii) il y avait un certain illogisme dans le fait que le coût de la formation variait entre \$US 60 et \$US 1 300 par jour (dans les quatre projets sur la mousse de polyuréthane rigide), alors que la même technologie allait être utilisée aux mêmes fins dans un même pays par la même agence d'exécution;
- iv) outre les observations i) à iii) ci-dessus, l'évaluation des projets devrait aussi tenir compte des recommandations citées par l'expert de l'OORG concernant certains aspects de la technologie et des coûts.

137. Le représentant de la Banque mondiale a expliqué qu'une évaluation écologique a été faite pour chacun des projets soumis. Pour ce qui est des projets concernant les réfrigérateurs, la Banque mondiale suivait les recommandations des experts techniques sur place; la démarche adoptée était valable et entraînerait une réduction rapide du volume de consommation.

138. Le Comité exécutif a approuvé les projets ci-après (sous réserve, le cas échéant, des questions soulevées au paragraphe 136) et il a approuvé le financement indiqué par la Banque mondiale pour leur mise en oeuvre :

- i) conversion au dioxyde de carbone pour le procédé de gonflage du tabac à l'usine Fortune Tobacco Corp. : \$US 4 720 000
- ii) Application d'un agent de gonflement à taux réduit de CFC et application de méthodes de gonflement sans CFC : Préparation dans les usines de fabrication de réfrigérateurs ci-après : \$US 3 990 000
 - Philippines Appliance Corporation Industries
 - Concepcion Industries
 - Sanyo Philippines
 - Federal Electric Company.

- iii) Cinq sous-projets dans le secteur des solvants : \$US 2 710 000
- Conversion aux solvants de nettoyage semi-aqueux et aqueux à Ionics Circuits, Inc.
 - Conversion au processus à faible taux d'émission et aux solvants organiques à Pacific Semiconductors, Inc.
 - Conversion aux solvants semi-aqueux et aqueux à Electronic Assemblies, Inc.
 - Conversion au nettoyage à l'eau de haute pureté à Integrated Microelectronics
 - Conversion aux solvants de nettoyage semi-aqueux à Solid Circuits.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions relatives au Groupe de travail à composition non limitée des Parties

a) Projet de rapport sur le fonctionnement du Mécanisme financier depuis le 1^{er} janvier 1991

139. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/18.

140. Le groupe de travail informel chargé d'examiner le projet de rapport sur le fonctionnement du mécanisme financier depuis le 1^{er} janvier 1991 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/18), comme suite à la décision IV/18 de la quatrième réunion des Parties, a présenté son rapport au Comité exécutif, qui a pris les décisions suivantes :

141. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de demander au Consultant de remanier la structure et la portée du document pour rendre compte des progrès réalisés, des processus et des questions, et pour aborder les points ci-après :

- i) les cycles de projets devraient être soulignés et présentés sous la forme suivante : développement de proposition, approbation de projet et phases d'exécution. D'autre part, il faudrait inclure des renseignements supplémentaires sur les cycles de projets du PNUE et l'ONUDI;
- ii) cette présentation devrait inclure des organigrammes applicables à toutes les agences d'exécution, indiquant notamment leur relation avec le Comité exécutif, afin d'illustrer graphiquement le processus;
- iii) une section distincte devrait être incluse pour identifier les questions soulevées, résolues ou en instance;
- iv) le rapport devrait se distinguer nettement de l'évaluation demandée au paragraphe 4, Partie II, de la décision IV/18 de la quatrième réunion des Parties.

142. Le Comité exécutif a décidé d'autre part que le projet de document de travail serait soumis aux membres du Comité exécutif, par service de coursier, dans un délai de quatre semaines, pour leur permettre de communiquer leurs observations par écrit dans les dix jours suivant la date de réception.

143. Ce calendrier est essentiel à l'élaboration d'un texte final dans les langues de travail du Comité exécutif, aux fins d'examen par les membres du Comité exécutif avant la dixième réunion.

144. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de veiller à ce qu'à l'avenir, les spécifications relatives aux rapports de ce genre soient diffusées à tous les membres du Comité exécutif.

b) Projet de plan et de budget triennaux du Fonds multilatéral (1994-1996)

145. Le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/19.

146. Le groupe de travail informel chargé d'examiner la note de travail sur le projet de plan et de budget triennaux du Fonds multilatéral (1994-1996) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/19), comme suite à la décision IV/18 de la quatrième réunion des Parties, a présenté son rapport au Comité exécutif, qui a pris les décisions suivantes :

147. Le Comité exécutif a constaté que le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/19) avait été élaboré suivant une présentation par secteur et qu'il s'inspirait de toutes les études indépendantes faites sur l'ampleur des fonds requis pour la période 1994 à 1996, qui recommandaient un budget du même ordre d'importance.

148. Le Comité exécutif a constaté que le document était mieux présenté que les rapports et évaluations précédents et qu'il donnait suite à la décision IV/18, Partie II, paragraphe 1, alinéas b), i) et iii).

149. Conformément à la décision IV/18, Partie II, paragraphe 1, alinéa b), i), le projet de plan et de budget triennaux doit prendre en considération les «capacités et résultats des organes d'exécution» dans la mise en oeuvre des projets pendant la période budgétaire 1994 à 1996.

150. En conséquence, le Comité exécutif a chargé les agences d'exécution de fournir des renseignements sur leur capacité d'exécuter les projets sur des bases sectorielles et sous-sectorielles, en tenant compte des éléments ci-après :

- les capacités croissantes de leurs clients fondées sur l'expérience et indiquées dans les programmes de pays et les études nationales ou stratégiques disponibles;
- la capacité des agences d'exécution à absorber un nombre croissant de projets au cours de la période budgétaire et leurs résultats;

- les projets potentiels prévus durant la période budgétaire compte tenu des facteurs technologiques;
- les politiques générales en vigueur du Comité exécutif.

151. Le document devrait illustrer, si possible, l'ampleur annuelle relative des activités sous-sectorielles durant la période budgétaire.

152. Le Comité exécutif a également demandé aux agences d'exécution de coordonner leurs plans afin d'éviter les chevauchements. Le Secrétariat a été invité à diriger une réunion de coordination qui devrait se tenir au plus tard le 31 mars 1993 pour incorporer la contribution des agences d'exécution dans un rapport à communiquer à tous les membres du Comité avant le 7 avril 1993.

153. Les membres du Comité exécutif devraient disposer de 10 jours ouvrables pour remettre leurs observations sur le prochain projet de document de travail. Si, en consultation avec le Président et le Vice-Président, le Secrétariat déterminait par l'examen des observations qu'un consensus ne pouvait pas être obtenu, une réunion de sous-comité serait convoquée au cours de la semaine du 3 au 7 mai 1993.

154. Un calendrier aussi serré est essentiel pour permettre la traduction des documents et la soumission d'un projet de rapport final avant la dixième réunion, au cours de laquelle le rapport serait approuvé.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses

155. Un membre s'est dit préoccupé de la tendance croissante qui consiste à approuver des projets un par un au lieu de le faire dans le cadre d'un programme de pays. Il estimait que le comité devait recommencer à s'intéresser à la priorité des programmes de pays. Un autre membre était d'avis que, même si c'était le cas à l'heure actuelle, chaque Partie visée à l'Article 5 n'en avait pas moins ses propres contraintes et qu'il ne fallait pas les décourager de soumettre des projets avant que les programmes de pays aient été préparés, comme l'avait décidé le Comité exécutif à sa troisième réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1, Annexe III).

156. Le Comité exécutif a décidé d'inscrire cette question comme point de l'ordre du jour de sa prochaine réunion et il a en outre chargé le Secrétariat d'élaborer un exposé de la situation des programmes de pays pour le présenter à la dixième réunion du Comité exécutif.

157. Le Comité exécutif a examiné le dossier d'information (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/Inf.2) et a décidé de le diffuser dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

158. Le Comité exécutif a pris note du document présenté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la méthode de formation en vue de l'élimination progressive des

substances qui appauvrissent la couche d'ozone, sous l'égide du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/Inf.3/Rev.1).

159. Le Comité exécutif a également pris note de l'exposé récapitulatif des besoins en renforcement des institutions présenté par la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/Inf.4) et il a décidé que, lorsqu'il évaluerait à l'avenir les demandes de renforcement des institutions à soumettre au Comité exécutif, le Secrétariat devrait tenir compte de cet exposé récapitulatif. Dans les cas où le financement sollicité pour le renforcement des institutions dépasserait les plafonds fixés par la septième réunion du Comité exécutif, ces cas devraient être étayés par des renseignements détaillés indiquant les raisons pour lesquelles ces plafonds ont été dépassés.

160. Le Comité exécutif a ensuite pris note du document de la Banque mondiale sur les surcoûts (UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/Inf.5). Après un bref débat, le Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de rencontrer les autres agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds pour examiner ce document et de tenir un atelier à l'intention des membres du Comité exécutif.

161. À ce sujet, un membre a demandé que les autres Parties puissent avoir l'occasion de présenter leurs observations sur ce document.

162. Enfin, il a été décidé qu'un document révisé serait présenté à l'examen de la prochaine réunion.

163. Un sommaire des décisions prises par le Comité exécutif à sa neuvième réunion est présenté en annexe (Annexe III).

IV. ADOPTION DU RAPPORT

164. Le Comité exécutif a adopté le présent rapport, sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/9/L.1, à sa séance du 10 mars 1993.

V. DATE DE LA DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

165. Le Comité exécutif a décidé de tenir sa dixième réunion à Montréal du 28 au 30 juin 1993. Cette réunion sera précédée d'une réunion du sous-comité sur les arriérés de contributions, qui se tiendra le 27 juin.

VI. CLÔTURE DE LA RÉUNION

166. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, la Présidente a déclaré la réunion close le mercredi 10 mars 1993 à 13 h 30.

ANNEXE I

RAPPORT DU TRÉSORIER

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL
AU TITRE DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
(AU 28.02.93)

Pays	Contributions dues au 31.12.92 \$US	Contributions brutes pour 1993 \$US	Contributions bilatérales pour 1993 \$US	Contributions nettes pour 1993 \$US	Fonds reçus en 1992 pour 1993 \$US	Fonds reçus en 1993 pour les années précédentes \$US	Fonds reçus en 1993 pour 1993 et les années ult. \$US	Contributions dues pour les années précédentes \$US	Contributions dues pour 1993 \$US
Australie	0	2 011 867	(4 317) 1/	2 007 550	17 094	0	0	0	1 990 456
Autriche	625 456	999 272	0	999 272	0	0	0	625 456	999 272
Bahreïn	29 457	39 971	0	39 971	0	0	0	29 457	39 971
Belgique	988 896	1 412 304	0	1 412 304	0	0	0	988 896	1 412 304
Bélarus	486 043	639 534	0	639 534	0	0	0	486 043	639 534
Bulgarie	126 782	173 207	0	173 207	0	0	0	126 782	173 207
Canada	522 340	4 143 646	0	4 143 646	0	0	0	522 340	4 143 646
Tchécoslovaquie	418 394	732 799	0	732 799	0	0	0	418 394	732 799
Danemark	0	866 035	0	866 035	0	0	0	0	866 035
Finlande	0	759 446	0	759 446	0	0	0	0	759 446
France	9 205 363	7 994 173	0	7 994 173	0	0	0	9 205 363	7 994 173
Allemagne	0	11 897 994	0	11 897 994	18 378	0	0	0	11 879 616
Grèce	216 145	466 327	0	466 327	0	0	0	216 145	466 327
Hongrie	309 300	239 825	0	239 825	0	0	0	309 300	239 825
Islande	0	39 971	0	39 971	0	0	0	0	39 971
Irlande	0	239 825	0	239 825	0	0	0	0	239 825
Israël	0	306 443	0	306 443	0	0	0	0	306 443
Italie	1 082 074	5 715 834	0	5 715 834	0	0	0	1 082 074	5 715 834
Japon	0	16 587 909	0	16 587 909	0	0	0	0	16 587 909
Corée, Rép. de	0	919 330	0	919 330	0	0	0	0	919 330
Liechtenstein	0	13 324	0	13 324	8 437	0	0	0	4 887
Luxembourg	0	79 942	0	79 942	0	0	0	0	79 942
Malte	21	13 324	0	13 324	0	0	0	21	13 324
Pays-Bas	0	1 998 543	0	1 998 543	0	0	0	0	1 998 543
Nouvelle-Zélande	0	319 767	0	319 767	0	0	0	0	319 767
Norvège	0	732 799	0	732 799	0	0	0	0	732 799
Pologne	0	626 210	0	626 210	0	0	0	0	626 210
Portugal	265 115	266 472	0	266 472	0	0	0	265 115	266 472
Féd. de Russie	14 713 852	8 940 150	0	8 940 150	0	0	0	14 713 852	8 940 150
Singapour	0	159 883	0	159 883	0	0	0	0	159 883
Afrique du Sud	0	546 268	0	546 268	0	0	0	0	546 268
Espagne	0	2 638 077	0	2 638 077	0	0	0	0	2 638 077
Suède	15	1 478 922	0	1 478 922	0	0	0	15	1 478 922
Suisse	15	1 545 540	0	1 545 540	0	0	0	15	1 545 540
Ukraine	1 841 073	2 491 517	0	2 491 517	0	0	0	1 841 073	2 491 517
Ém. arabes unis	279 843	279 796	0	279 796	0	0	0	279 843	279 796
Royaume-Uni	3 714 654	6 688 458	0	6 688 458	0	908 609	0	2 806 045	6 688 458
États-Unis	0	28 334 903	0	28 334 903	211 172	0	0	0	28 123 731
TOTAL	34 824 838	113 339 607	(4 317)	113 335 290	255 081	908 609	0	33 916 229	113 080 209

1/ Assistance bilatérale de 6 000,00 dollars australiens (\$US 4 317,00) pour 1993, approuvée lors de la réunion du Comité exécutif d'octobre 1992.
Montal total reçu en 1991 au 31.12.91 : \$US 26 967 889,00
Montal total reçu en 1992 au 31.12.92 : \$US 62 915 972,00
Montal total reçu en 1993 au 28.02.93 : \$US 908 609,00

ANNEXE II

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES

Statuts

Historique

1. Les deuxième et quatrième réunions des Parties au Protocole de Montréal ont décidé d'instituer un Fonds multilatéral pour assurer le financement des surcoûts convenus afin de permettre aux Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole d'appliquer les mesures de réglementation prévues par le Protocole.
2. Les Parties ont également créé un Comité exécutif, qui est chargé, entre autres, de définir et de surveiller l'application des politiques opérationnelles, directives et arrangements administratifs, y compris les décaissements de fonds; de superviser et de guider l'administration du Fonds multilatéral; d'examiner régulièrement les rapports d'avancement sur l'exécution d'activités financées par le Fonds multilatéral; et de contrôler et d'évaluer les dépenses imputées au Fonds multilatéral.
3. Comme suite à la demande formulée par le Comité exécutif à sa première réunion, le Fonds a été établi sur la base des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'ONU, avec l'approbation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et il est administré par le Directeur exécutif du PNUE.
4. À sa troisième réunion, le Comité exécutif a défini les rôles et responsabilités du Secrétariat du Fonds, qui est chargé, entre autres, de contrôler et d'évaluer les dépenses et d'établir les rapports d'avancement relatifs à l'exécution des activités appuyées par le Fonds, pour examen par le Comité exécutif; de contrôler les activités des agences d'exécution sur la base de leurs rapports verbaux et écrits; d'encourager les Parties à verser promptement leurs contributions au Fonds; de présenter des comptes annuels pour l'année écoulée; et de soumettre dans les meilleurs délais les comptes apurés.
5. Le Comité exécutif a conclu un accord avec le PNUE pour lui confier les fonctions de Trésorier du Fonds. Selon cet accord, le Trésorier est chargé, entre autres, de recevoir et d'administrer les contributions et de verser les fonds au Secrétariat du Fonds et aux agences d'exécution, conformément aux décisions du Comité exécutif.
6. Invités par le Comité exécutif à coopérer avec les Parties et à les assister dans leurs domaines d'expertise respectifs, la Banque mondiale, le PNUD, le PNUE et l'ONUDI ont conclu des accords à cette fin avec le Comité exécutif. Dans le cadre de ces accords, chaque agence s'est engagée à présenter annuellement des états financiers et des rapports détaillés.

Propositions

7. À sa neuvième réunion, le Comité exécutif a décidé de créer un Sous-Comité permanent sur les questions financières, composé de représentants du Canada, de la France, de la Malaisie et du Venezuela.

Mandat du Sous-Comité sur les questions financières

8. Le sous-comité fera l'examen des arrangements et des procédures en vigueur dans le domaine financier. Compte tenu du fonctionnement du Fonds depuis les deux dernières années et de l'expérience acquise, le sous-comité évaluera le bien-fondé de ces arrangements et procédures et il recommandera, s'il y a lieu, des modifications.

9. Dans le cadre de cet examen, le sous-comité veillera particulièrement à la mise en oeuvre des éléments suivants :

- a) présentation uniforme des rapports financiers des agences d'exécution et méthodologie pour le suivi permanent des transactions financières;
- b) modalités de versement des fonds aux agences d'exécution et gestion des mouvements de trésorerie;
- c) vérifications indépendantes des comptes et des projets, selon le cas.

10. Le sous-comité se penchera également sur les questions relatives à la réception des contributions versées au Fonds.

11. Le Comité exécutif pourra également saisir le sous-comité de toutes autres questions qui lui sembleraient appropriées.

12. Le sous-comité se composera de deux membres du Comité exécutif provenant des Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole, et de deux membres du Comité provenant de Parties non visées. Le Trésorier et le Secrétariat assisteront le sous-comité dans ses activités et participeront à ses réunions. Les agences d'exécution pourront être invitées à participer. Le sous-comité a le pouvoir d'exiger la participation de toutes agences d'exécution sur toutes questions financières qui lui seraient motif de préoccupations.

13. Le Président du sous-comité sera désigné par les membres et cette fonction sera confiée alternativement aux différents membres d'une réunion à l'autre.

14. Le sous-comité sur les questions financières sera un organe permanent. Il sera nommé pour un mandat d'un an, coïncidant avec le mandat du Président et du Vice-Président.

ANNEXE III

SOMMAIRE DES DÉCISIONS PRISES À LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a décidé :

1. De créer un sous-comité permanent sur les questions financières, composé de représentants du Canada, de la France, de la Malaisie et du Venezuela et d'adopter son mandat.
2. D'instituer un sous-comité sous la présidence de la Malaisie (Vice-Président du Comité exécutif) pour examiner la question des arriérés de contributions.
3. D'instituer un groupe de travail informel pour examiner le fonctionnement du mécanisme financier depuis le 1^{er} janvier 1991, ainsi que le plan et le budget triennaux du Fonds multilatéral (1994-1996)
4. Que tous les rapports périodiques devront être soumis à la date voulue et, en cas de retard, présenter des renseignements précis sur les raisons de ces retards. Il a en outre décidé de charger le Secrétariat d'élaborer, en collaboration avec les agences d'exécution, un formulaire normalisé pour communiquer l'état d'avancement des activités et les raisons des retards.
5. D'examiner à sa dixième réunion un rapport de situation sur les programmes de pays; au vu de la tendance croissante qui consiste à approuver les projets séparément au lieu de le faire dans le cadre des programmes de pays.
6. De diffuser le dossier d'information dans toutes les langues des Nations Unies.
7. D'approuver les programmes de travail ci-dessous et les budgets correspondants :

PNUD	\$US 4 217 958
PNUE	\$US 2 288 900
ONUDI	\$US 491 500
Banque mondiale	\$US 5 364 840
8. D'approuver le programme de pays de la Chine.

9. D'approuver les propositions de projet suivantes :

Chine (surcoûts ajustés en fonction des projets approuvés précédemment)	\$US 1 275 000
Équateur	\$US 1 362 000
Philippines	\$US 11 420 000

Le montant total pour les programmes de travail, les budgets correspondants et les projets approuvés à la neuvième réunion est de \$US 26 420 198.

10. De tenir sa dixième réunion à Montréal du 28 au 30 juin 1993, après une réunion du sous-comité sur les arriérés de contributions qui se tiendra le 27 juin.